

## État des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 187;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15269\\_t1\\_0187\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15269_t1_0187_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

ci-jointe à nos concitoyens de ce département, pour les inviter à souscrire pour la construction d'une frégate destinée à augmenter nos forces navales; nos frères imiteront sans doute l'exemple que nous leur donnons, et la Convention nationale ne pourra qu'être satisfaite de la manière dont les sans-culottes du Haut-Rhin se vengent de leurs détracteurs, puisqu'elle voit qu'ils ne laissent échapper aucune occasion de prouver leur dévouement à la cause de la liberté, dont nous jurons d'assurer le triomphe au dépens de nos intérêts les plus chers.

Vive la République, vive la Convention nationale.

MOREL, *président*; PETITPIERRE, *secrétaire et cinq autres signatures*.

*La société populaire de Colmar à ses citoyens du Haut-Rhin*

Frères et amis,

Vous connoissez les Anglais, ce sont des amphibies qui sur terre et sur mer n'ont cessé de ravager le monde. Vous le savez, ce sont des viles égoïstes qui calculant froidement la perte de la République, négocient le poison, l'incendie et la famine. Vous le savez encore, que les héros de la liberté tentent de purger notre sol et la Belgique de ces ennemis du genre humain. Eh bien, jurons tous sur la tombe de tant de victimes de leur scélératesse, que la mer aussi cessera bientôt d'être souillée de la tiranie de cette race antropophage.

Oui, frères et amis, trop longtemps ce repaire exécrable a vomi ses citadelles flottantes, pour outrager et violer les lois sacrées de la nature, trop longtemps les pirates qu'il recèle se sont joués de l'éternelle justice, de la foi publique et du droit des gens. Nos villes achétées par la perfidie, nos frères lâchement massacrés dans des ports et pays neutres; une partie de nos colonies dévastées, le meurtre, la Vendée et le prussien soudoyés contre nous; voilà en raccourci le tableau fidèle de leurs crimes. qu'ils périssent donc sur mer comme sur terre ces amphibies à face humaine! que le sang de tant d'infortunés, criant hautement vengeance, retombe sur ces monstres.

C'est pour venir à un but si intéressant pour l'humanité que la marine républicaine va être montée sur le pied le plus terrible. Indépendamment des grands travaux dans toutes nos communes maritimes, Paris, ce berceau, ce sanctuaire, cette sauvegarde vengeresse de la Liberté, ainsi que plusieurs autres départemens, ont ouvert une souscription à l'effet de construire et d'équiper des vaisseaux ou des frégates. La société populaire de Colmar et l'apprenant s'est dit: *Le département du Haut-Rhin ne le cédera en rien aux autres*. En conséquence, elle a arrêté, qu'elle inviterait la municipalité de sa commune à ouvrir un registre pour y recevoir les mêmes offrandes; elle a arrêté que pour élaner tous les cœurs vers cette idée sublime et révolutionnaire, elle en ferait part à toutes les sociétés du Haut-Rhin, persuadée qu'il suffira de les en instruire pour les y voir adhérer avec zèle et ardeur; elle a arrêté enfin qu'elle s'adresserait au Directoire

du Département pour l'inviter à engager toutes les communes de son ressort à suivre un exemple si digne de vrais républicains.

Qu'il est beau, frères et amis, qu'il est glorieux de prouver à la Convention et à la République entière que tandis que nous défendons de nos corps et de nos biens les bords du Rhin contre les hordes barbares du Danube et du Nord, nous répondons aux calomnies sans nombre dont on nous abreuve, par le don d'un de ces vaisseaux de guerre, destinés à briser à jamais le sceptre infâme et usurpé des brigands de l'Océan et des Indes.

Salut et fraternité.

Pour copie collationnée conforme, LUNG,  
*archiviste*.

## 7

**Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention l'état des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de cette commune; le total est de cinq mille trois cent quatre.**

Insertion au bulletin (23).

[*Etat des détenus certifié conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt du Département de Paris*] (24)

Maison de justice du Département	605
Petite-Force	257
Pelagie	144
Magdelonnettes	135
Abbaye	41
Bicêtre	722
La Salpêtrière	433
Chambre d'arrêt, à la mairie	36
Luxembourg	416
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	340
Picpus, faubourg Antoine	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	180
Les Angloises, rue Victor	133
Les Angloises, rue de l'Ourcine	90
Les Angloises, faubourg Antoine	72
Ecossais, rue des Fossés Victor	68
Lazare, faubourg Lazare	281
Belhomme, rue Charonne, n <sup>o</sup> 70	19
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	93
Maison du Plessis	402
Maison de répression, rue Victor	48
Maison de Coignard, à Picpus	35
Montprin	49
Fermes	—
Caserne des Petits Pères	137
Caserne, rue de Sève	119
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	63
Vincennes	289
TOTAL GÉNÉRAL	5 304

(23) P.-V., XLV, 3.

(24) C 319, pl. 1304, p. 30.